



## DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales: decision 10-2022**

**OBJET** : Cession au profit du Club de Foot Muyois – Mini car Peugeot Boxer pour l'euro symbolique

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal, accordée au Maire du Muy par délibération n° 2020-17 du 22/06/2020,

Le Maire

### DECIDE

De céder au profit du club de foot Muyois, pour l'euro symbolique, le mini car type Peugeot Boxer, immatriculé DQ 023 RS, date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 22/03/2010, n° inventaire 8614 (bien totalement amorti).

Au Muy, le 06 juillet 2022

Le Maire

  


Accusé de réception en préfecture  
083-218300861-20220706-D-F10-2022-AU  
Date de télétransmission : 07/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022